



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2011

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS en APPLICATION de l'ARTICLE L. 2121.25

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué par lettre en date du 13-05-2011 s'est réuni en l'Hôtel de Ville le 19 mai 2011 sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire de Séance : Monsieur Rehman QURESHI

Présents : Jean-François DARDENNE, Benoît LAMY, Djamal BENKHEROUF, Marie-Josèphe ROUSSELET, Dominique LELONG, Delphine SCHWINDENHAMMER, Eve ALGUEMI, Christiane CARLIN, Pierre LAFITE, Zineb MERIOUT, Samyr BOUFADINE, Dominique GUILLEM, Jallal CHOUAOUI, Michel DUPLESSI, Rehman QURESHI, Christophe REY, Didier CUSSENE, Bétina BOUCHIBI, Sofiane ELHAMOUYI, Claude BRUNET, Danielle BILLOUD, Farid OUKACI, Gabriel DUBAIL, Daniel MAILLARD, Murielle MARCHANDIN

Pouvoirs : Jean-Baptiste RIEUNIER à Dominique LELONG, Michel CHASLES à Christiane CARLIN, Valérie LEFEVRE à Marie-Josèphe ROUSSELET, Bochra COSTE à Didier CUSSENE, Colette FAHET à Christophe REY, Hélène MOUA à Djamal BENKHEROUF, Marie-Thérèse JANY à Murielle MARCHANDIN, Nadine CHAPIER à Daniel MAILLARD

Le Compte rendu de la précédente réunion est approuvé **par 25 voix pour et 8 abstentions.**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°966 du 25 mars 2011 - Formation "Actualité des marchés publics"

Prise en charge des frais de formation "Actualités des marchés publics" pour Monsieur AUDANT Arnold auprès de l'APASP à Paris. Le montant total de la prestation est de 450,00 € TTC

N° 967 du 25 mars 2011 - Formation DEJEPS

Session de formation DEJEPS spécialité "Animation socio-éducative ou culturelle" pour Monsieur MATETA N'KOMI Abraham auprès du CNFA-UFCV à Paris. Le montant total de la prestation est de 6950,00 € TTC.

N° 968 du 25 mars 2011 - Formation entraînement au maniement des armes

Prise en charge des frais de formation "Entraînement au maniement des armes" pour 5 agents de la ville auprès du CNFPT Picardie à Amiens. Le montant total de la session est de 50,00 € TTC.

N° 969 du 25 mars 2011 - Formation habilitation électrique - recyclage

Prise en charge des frais de formation "Habilitation électrique - Recyclage" pour 4 agents de la ville auprès de NV Formation à Pierrelaye. Le montant total de la session est de 710,00 € TTC.

N° 970 du 28 mars 2011 - Spectacle Youssoupha du samedi 21 mai 2011

Convention pour la prestation et l'organisation du spectacle de YOUSSOUPHA au Château des Rochers avec la Société M.G.S. production. Le montant de la prestation s'élève à 6 500,00 € TTC.

N° 971 du 30 mars 2011 - Gardiennage du Château des Rochers / spectacle Youssoupha

Convention pour le gardiennage du site extérieur et intérieur du Château des Rochers durant la représentation du spectacle "YOUSSOUPHA" du 21 mai 2011 de 19h00 à 23h00 par la société de gardiennage E.Z. SECURITE de Saint-Leu-d'Esserent. Le coût de la prestation s'élève à 660,19 € TTC.

N° 972 du 30 mars 2011 - Gardiennage du Château des Rochers / spectacle de HIP HOP

Convention pour le gardiennage du site extérieur et intérieur du Château des Rochers durant la représentation du spectacle de "HIP HOP" du 6 avril 2011 de 19h00 à 23h00 par la société de gardiennage E.Z. SECURITE de Saint-Leu-d'Esserent. Le coût de la prestation s'élève à 440,12 € TTC.

N° 973 du 30 mars 2011 - Spectacles pour les écoles maternelles

Contrat avec la compagnie "La Fabrique des Arts d'à Côté" pour 3 représentations du spectacle "Le cirque à quatre mains", en destination des écoles maternelles de la ville. Le coût de la prestation n'excèdera pas 3 400,00 € TTC.

N° 974 du 1^{er} avril 2011 - Mini camps ANIM'ADOS - juillet 2011 - Base régionale de plein air et de loisirs de Jablines-Annet

Convention avec l'organisme d'accueil "Base Régionale de Plein Air et de Loisirs de JABLINES-ANNET" de JABLINES, géré par le S.M.E.A.G. Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de JABLINES ANNET pour deux mini camps organisés du 18 au 22 juillet 2011 et du 25 au 29 juillet 2011. Le coût de la prestation s'élève à 565,00 € x 2 soit 1 130,00 € TTC.

N° 975 du 1^{er} avril 2011 - Mini camps ANIM'ADOS - août 2011 - Base de loisirs de Val de Seine 78

Convention avec l'organisme d'accueil "Base de Loisirs Val de Seine" pour deux mini camps organisés du 22 au 26 août 2011 et du 29 août au 2 septembre 2011. Le coût de la prestation s'élève à 858,00 € TTC.

N° 976 du 1^{er} avril 2011 - Intervention théâtrale à l'occasion du concert du conservatoire "La nuit"

Contrat avec la Compagnie de La Yole pour une intervention théâtrale lors du concert organisé par le conservatoire le 1^{er} avril 2011. Le coût de la prestation s'élève à 300 € TTC.

N° 977 du 4 avril 2011 - Exercice du droit de préemption urbain sur les biens de Madame CACHEUX veuve DELAPORTE Alfréda 18 rue Carnot

Exercice du droit de préemption urbain sur les biens de Madame CACHEUX veuve DELAPORTE Alfréda au 18 rue Carnot nécessaire à une opération de construction de logements sociaux. L'acquisition sera réalisée au prix de 173 000,00 € dont 8 000,00 € de frais d'acquisition.

N° 978 du 5 avril 2011 - Signature d'un contrat pour 3 représentations du spectacle "le rêve d'Anuniaq" à destination des écoles maternelles

Contrat avec la Compagnie "Les Cailloux Sensibles" pour 3 représentations du spectacle "Le rêve d'Anuniaq" à destination des écoles maternelles le 27 mai 2011. Le coût de la prestation n'excèdera pas 3 100,00 € TTC.

N° 979 du 5 avril 2011 - Stage percussion avec l'Association AMAFRICA - vacances avril 2011 - CLSH ANIM'ADOS

Contrat avec l'Association AMAFRICA pour l'animation et l'encadrement de 3 demi-journées de stage percussion durant les vacances d'avril 2011. Le coût de la prestation s'élève à 400,00 € TTC.

N° 980 du 6 avril 2011 - Mission de coordination SPS pour l'aménagement d'une crèche et d'un restaurant scolaire

Contrat avec le cabinet François KLECZEWSKI, jugée comme l'offre la plus avantageuse, pour la mission de coordination SPS relative à l'aménagement d'une crèche et d'un restaurant scolaire. Le montant de la prestation s'élève à 3 922,88 € TTC.

N° 981 du 7 avril 2011 - Marché d'Etude Urbaine du Quartier Carnot

Attribution du marché d'étude urbaine du quartier Carnot au groupement HL Architectes/TN Plus/IOSIS Infrastructures/TAUW France Paris 20^{ème} arrondissement, jugée comme l'offre la plus avantageuse pour un coût de 85 753,20 € TTC.

N° 982 du 7 avril 2011 - Travaux d'égavage, abattages et dessouchages d'arbres

Attribution du marché de travaux d'égavages, abattages et dessouchages d'arbres à la société LACHAUX PAYAGE à VILLEVAUDE (Seine et Marne), jugée comme l'offre la plus avantageuse, pour un coût de 16 744,00 € TTC.

N° 983 du 7 avril 2011 - Travaux de marquage au sol de la signalisation routière

Attribution du marché de marquage au sol de la signalisation routière à la société SIGNAUX GIROD NORD DE FRANCE à GLISY (Somme), jugée comme l'offre la plus avantageuse, pour un coût de 47 840,00 € TTC.

N° 984 du 7 avril 2011 -Entretien et réparations d'équipements de commande et de contrôle implantés sur la voirie

Attribution du marché d'entretien et réparations d'équipements de commande et de contrôle implantés sur la voirie à la société SIGNALISATION TRAFIC CONTRÔLE (STC) à PARIS 18^{ème} arrondissement, jugée comme l'offre la plus avantageuse, pour un coût de 44.084,56 € TTC.

N° 985 du 8 avril 2011 - Location d'un terrain de foot-loisirs

Convention avec l'association « FREE FUN and FOOT" à Saint Quentin (Aisne) pour la location d'un terrain de foot-loisirs du 8 juillet au 31 juillet 2011. Le coût de la location s'élève à 3 810,00 € TTC.

N° 986 du 8 avril 2011 - Location de jeux gonflables

Contrat avec la société FESTIVILLE à BIENVILLE (Oise) pour la location d'une structure gonflable sur le site de "Nogent Plage" du 8 juillet au 31 juillet 2011. Le coût de la location s'élève à 6 878,20 € TTC.

N° 987 du 12 avril 2011 - Formation des élus "Conduite de réunion et prise de parole"

Convention avec l'association LAÏCITÉ & RÉPUBLIQUE" au HAVRE (Seine-Maritime) pour la session intitulée "Conduite de réunion et prise de parole" pour la formation de Madame Bétina BOUCHIBI. Le montant de la participation s'élève à 350,00 € net de taxe.

N° 988 du 18 avril 2011 - Fourniture et pose d'un ossuaire funéraire

Attribution à la SARL BOURSON et FILS à GOUVIEUX (Oise) pour la fourniture et pose d'un ossuaire funéraire jugée comme l'offre la plus avantageuse pour un coût de 6 314,88 € TTC

N° 989 du 21 avril 2011 - Formation "certification coaching"

Prise en charge des frais de formation "certification coaching " pour Monsieur Bruno BELLINI auprès de l'Université de Picardie Jules Verne à Amiens (Somme). Le montant total de la session est de 3 500,00 € TTC.

N° 990 du 21 avril 2011 - Formation "PSC1 FI"

Prise en charge des frais de formation "PSC1 FI " pour 32 agents auprès de l'Association des Sauveteurs de l'Oise" à Villers-Saint-Paul (Oise). Le montant total de la session est de 1 952,00 € TTC.

N° 991 du 22 avril 2011 - Fête des voisins

Contrat pour rejoindre le dispositif de la manifestation "Fête des Voisins" par l'intermédiaire de l'association "Immeubles en Fête" à Paris 17^{ème} arrondissement permettant de plein droit l'usage des visuels et autres documents s'y afférant, fournis par l'association. Le coût d'inscription s'élève à 1 800,00 € TTC.

N° 992 du 22 avril 2011 - Avenant à la ligne de trésorerie

Avenant à la ligne de trésorerie N° 96 11 802 029 de la Caisse d'Epargne portant son montant à 3 000 000,00 €

N° 993 du 28 avril 2011 - Expulsion du domaine privé - gens du voyage

Intervention de Maître Hutin pour procéder à l'assignation en référé des occupants sans titre devant le Tribunal Administratif d'Amiens en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à leur expulsion et versement conformément à l'état comptable de la somme de 615,14 €.

N° 994 du 28 avril 2011 - Marché de prestation

Contrat avec la société A2OPC de TAVERNY (Val d'Oise), dont l'offre a été la seule proposée pour procéder à une mission de pilotage et de coordination de la future maison de la petite enfance / restauration rue Carnot. Le montant de la prestation s'élève à 23 860,20 € TTC.

N° 995 du 28 avril 2011 - Marché de prestation

Contrat avec le cabinet François KLECZEWSKI de BRETIGNY (Oise), dont l'offre a été la seule proposée pour procéder à une mission SPS de la future maison de la petite enfance rue Carnot. Le montant de la prestation s'élève à 3 922,88 € TTC.

ADMINISTRATION ET GESTION JURIDIQUE ET PATRIMONIALE

1. 1 Vente des parcelles AO 585, 588 et 582 - Monsieur LAMBERT

Lors de la succession de Monsieur Assensé, la ville a acquis des parcelles rue Roland Vachette qui ont été divisées pour un échange avec des riverains permettant ainsi l'aménagement de jardins familiaux.

La ville reste actuellement propriétaire de trois parcelles cadastrées AO 585, AO 588 et AO 582 d'une superficie de 1 496m².

Monsieur Freddy LAMBERT, domicilié rue Roland Vachette, a manifesté son intérêt pour acquérir ces terrains, ceux-ci étant attenants à la propriété de son père, Monsieur Patrick Lambert.

Le service des domaines a fixé le prix de cession à 14 960 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette cession
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

1. 2 Programme d'action foncière - EPFLO - Vente d'un ensemble immobilier sis 18 rue Carnot

Par décision n° 977-2011 en date du 4 avril 2011, le droit de préemption a été exercé sur un ensemble immobilier situé 18 rue Carnot correspondant à une maison à usage d'habitation, située sur un terrain d'une superficie de 573 m².

Cette préemption a été motivée par le fait que l'EPFLO a déjà procédé à l'achat des parcelles voisines cadastrées AV 251, 302, 328, 329 et 400, en application d'une convention de portage foncier du 21 août 2008 dans le but de développer une opération de logement social.

Or, la parcelle qui a été préemptée est contigüe de cet ensemble immobilier. Son acquisition est de nature à faciliter l'opération envisagée, notamment du point de vue de ses accès sur la rue Carnot. Il convient de préciser que cet aménagement fait actuellement l'objet d'une étude portant à la fois sur le quartier Carnot et sur l'ilôt concerné par le bien préempté.

Le droit de préemption a été exercé au prix de vente qui a été validé par l'Inspection des Domaines, par un avis en date du 23 mars 2011, soit 173 000 euros.

Toutefois, afin d'éviter que l'acquisition soit assurée directement par la ville, il est proposé que l'EPFLO rachète ce bien à la ville, aux mêmes prix et conditions que celles auxquelles la ville a préempté.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la vente de l'ensemble immobilier sis 18 rue Carnot au bénéfice de l'EPFLO
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

1. 3 Vente d'un terrain - parcelle AK416 - Monsieur et Madame YEBOUE

La ville est propriétaire d'une parcelle contigüe du cimetière de la rue de l'Argilière.

Ce terrain, cadastré AK 146 et d'une superficie de 39 m², est totalement enclavé et placé en dehors du mur d'enceinte du cimetière. Celui-ci ne présente donc pas d'intérêt pour la collectivité.

Les riverains de cette parcelle, Monsieur et Madame YEBOUE, ont proposé de l'acheter.

Le prix de cession a été fixé à 780 € par la Direction Départementale des Services Fiscaux.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver cette vente au prix indiqué ci-dessus,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Claude Brunet fait remarquer que le panneau d'affichage du permis de construire fait défaut sur le terrain.

Monsieur le Maire précise que le propriétaire sera rappelé à l'ordre

Le rapport est adopté à l'unanimité.

1. 4 CITY STADE - Restructurations foncières entre le Conseil Général de l'Oise, la SAO, la CAC et la Ville de Nogent sur Oise

Dans le cadre de la réalisation d'un terrain multi-sports à côté du gymnase Marie Curie, un état des lieux foncier relatif à ce secteur a été dressé par le cabinet de Géomètre AEBY. Celui-ci a mis à jour la nécessité de procéder à une restructuration des propriétés foncières entre le Conseil Général de l'Oise, la SAO, la CAC et la Ville de Nogent-sur-Oise.

Plus précisément, la CAC devrait acquérir :

- du Département de l'Oise : 566 m² à détacher des parcelles BN 935 et 937,
- de la ville de Nogent-sur-Oise : 981 m² à détacher des parcelles BN 45, 241, 242, 494, 527, 530 et 531, estimés à 4 905 € par le service des domaines.
- de la SAO : 741 m² à détacher de la parcelle BN 524.

De même, la Ville de Nogent-sur-Oise sera amenée à acquérir :

- du Département de l'Oise : la parcelle BN 934 d'une superficie de 55 m², estimée à 275 € par le service des Domaines,
- de la CAC : 311 m² à détacher des parcelles BN 496 et 888, estimés à 1 555 € par le service des domaines,
- de la SAO : 45 m² à détacher de la parcelle BN 524 et la parcelle BN 518 d'une superficie de 40 m², estimés à 425 € par le service des domaines.

Toutefois, il est précisé que l'ensemble de ces cessions sera réalisé à l'euro symbolique.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente au bénéfice de la CAC d'un terrain d'une superficie de 981 m² à détacher des parcelles BN 45, 241, 242, 494, 527, 530 et 531,
- d'approuver l'achat des terrains des différents partenaires tels que décrits ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que City-Stade n'aura finalement pas coûté un seul euro à la ville car étant financé à 100% par le Conseil Général de l'Oise.

Monsieur Samyr Boufadine s'en félicite et vante l'utilité de l'équipement pour les jeunes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

1.5 Vente de la parcelle BP 115 - Monsieur CUCIZ et Monsieur ROCHEX

La parcelle cadastrée BP 115 d'une superficie de 294 m² fait partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans. Aucun successible ne s'étant présenté, celle-ci a fait l'objet d'une procédure de reprise de « biens sans maître » par la ville.

Ce bien a été incorporé dans le domaine communal par la délibération en date du 20 mai 2010 et par arrêté n° 223 en date du 5 juillet 2010.

Les riverains de ce terrain, Monsieur Rochex domicilié 60 rue Edouard Herriot et Monsieur et Madame Cuciz résidant 54 rue Edouard Herriot, ont manifesté leur souhait d'acquérir cette parcelle chacun pour moitié.

En effet, celle-ci a été entretenue et est incorporée dans leurs propriétés respectives depuis de très longues années.

Le service des domaines a fixé le prix de ce terrain à 60 €/m². Toutefois, étant donné le caractère très particulier de l'occupation de ce terrain qui peut être datée antérieurement à 1957, il est proposé de leur céder à l'euro symbolique.

Il convient de préciser que les frais de géomètre et de notaire resteront à la charge des acquéreurs.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la vente de 147 m² à détacher de la parcelle BP 115 au profit de Monsieur Rochex à l'euro symbolique,
- d'approuver la vente de 147 m² à détacher de la parcelle BP 115 au profit de Monsieur et Madame CUCIZ à l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

1.6 Cession d'une partie de la parcelle BN 544 à Monsieur et Madame FAUCHE

Le 6 novembre 2008, la ville de Nogent-sur-Oise a acquis de la SEMOISE la parcelle BN 544. Celle-ci constitue l'assiette d'un ancien passage pour piétons desservant depuis la rue Jean Jaurès des jardins aujourd'hui disparus, remplacés par le gymnase Marie Curie.

Ce passage est actuellement intégré dans la propriété de Monsieur et Madame FAUCHE. Ils en ont donc demandé à la ville la rétrocession.

Il convient, ici, de préciser que lorsque la ville est devenue propriétaire de ce terrain, la Conservation des Hypothèques a indiqué qu'elle n'avait acquis de la SEMOISE que 1/6^{ème} de la propriété totale. Des recherches des autres indivis ont été effectuées mais sans résultat. La seule certitude est que des actes de transfert de propriété ont été effectués depuis moins de 30 ans.

Le service des Domaines a évalué les droits de la commune sur ce terrain à 105 €.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la vente de 1/6^{ème} de la parcelle BN 544 au profit de Monsieur et Madame Fauche au prix indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

1.7 Commanderie - Vente à Madame YOULOU

Le Conseil Municipal en date du 17 mars 2011 a approuvé l'acquisition d'un appartement avec cave situé au 4^{ème} étage, porte droite, du bâtiment G3 (lots 760 et 820) pour un prix de 9 950 €, conformément à l'évaluation proposée par le service des domaines.

Cette acquisition permet de réaliser l'avis favorable émis par la Commission Patrimoine Privé du 24 septembre 2009 à la demande d'échange présentée par Madame Aimée YOULOU, propriétaire bailleur du bâtiment C.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la vente des lots 760 et 820 au bénéfice de Madame YOULOU au prix de 9 950 €, les frais de Notaire resteront à la charge de la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Benoît Lamy interpelle Monsieur Claude Brunet sur la façon dont il aurait géré le dossier Commanderie.

Monsieur Claude Brunet rappelle que le dossier de la commanderie fait partie d'un héritage initié du temps où il était maire. Il est vraisemblable que d'autres moyens auraient été utilisés par lui s'il avait été à la tête de la majorité actuelle, notamment en utilisant plus l'autofinancement sans avoir recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire indique que le budget pour 2011 comporte 3 millions d'autofinancement, niveau rarement atteint jusqu'alors. Puis il reproche à Monsieur Brunet de refaire l'histoire.

Il rappelle ainsi qu'en décembre 2001, le Comité Interministériel à la Ville, sous la responsabilité du Premier Ministre de l'époque, Monsieur Lionel Jospin, a décidé de lancer un programme d'actions sur 10 copropriétés dégradées, dont celle de la Commanderie. Auparavant en mars 1999, une délégation des socialistes nogentais avait rencontré le Directeur de Cabinet du Ministre de la Ville, Monsieur Bartolone, pour évoquer le cas de la commanderie au moment de la mise en place des ORU et GPV. Puis, Monsieur Borloo est passé du GPV à l'ANRU et à la création du guichet unique.

Il tire la conclusion de ce rappel historique que tout n'a pas commencé en 2004, puisque des choix politiques avaient été effectués avant.

Il rappelle aussi le rôle de la majorité précédente de Monsieur Brunet qui avait refusé le classement de la Commanderie en site pilote d'intégration. De même, il qualifie de tardive l'intervention de la municipalité sur le quartier en matière de voirie, d'éclairage public et de démolition de garages. Il insiste sur l'attentisme de l'ancienne municipalité qui a duré 16 ans pour lancer une intervention, arcbutée sur l'argument suivant lequel la commanderie était une copropriété privée.

Cette intervention n'a été effectuée que trop tardivement par rapport aux alertes multiples des travailleurs sociaux, des associations et des élus de l'opposition de l'époque.

Cette intervention municipale n'a été décidée qu'après une grave dégradation de la situation et en raison d'une décision de l'Etat.

Cependant, Monsieur le Maire se félicite que, depuis que l'action municipale a commencé, la majorité et l'opposition ont toujours approuvé les décisions municipales à l'unanimité, que ce soit sous le mandat précédent ou sous celui actuel.

***Monsieur Djamal Benkherouf** demande à Claude Brunet de reconnaître que la Commanderie a été placée en quarantaine jusqu'en 1995 et que ce n'est que sous la contrainte de l'Etat que la commune a agi. Il évoque un entretien à cette époque avec le maire en exercice qui avait répondu que rien ne pouvait être fait parce que c'était une copropriété privée.*

Il interprète les propos tenus par Monsieur Brunet lors du précédent conseil municipal comme une affirmation que son groupe aurait réalisé des économies sur la commanderie et il s'interroge sur cette possibilité alors que les lignes budgétaires ont été dessinées et que les opérations de la SEMOISE doivent être payées. Aujourd'hui, la délibération n° 1.7 relève d'un cas laissé par l'héritage.

Il fait part de ses doutes quant à la capacité de l'opposition actuelle à terminer le relogement du bâtiment C comme l'a fait la majorité municipale.

***Mademoiselle Zineb Meriout** rappelle que Monsieur Brunet lui avait déclaré, il y a 10 ans, que les habitants de la Commanderie ne faisaient pas partie de la Ville de Nogent et se demande donc comment son groupe aurait mieux traité le dossier de la Commanderie.*

***Monsieur Claude Brunet** est navré de ces propos et car il n'a jamais envoyé quelqu'un promener de cette manière.*

***Monsieur le Maire** souligne que ce n'est pas ce qui a été dit et appelle au vote.*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

URBAIN ET TECHNIQUE

2. 8 Modification de la délibération en date du 31 janvier 2011 Groupement de commandes avec la CAC - désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Par délibération en date du 31 janvier, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de groupement de commandes avec la CAC et les communes de Villers-Saint-Paul et Nogent-sur-Oise en vue de passer des marchés de prestations intellectuelles pour la réalisation du diagnostic de l'accessibilité des bâtiments communaux et des espaces publics.

Monsieur Benoît Lamy a été désigné comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement et Monsieur Duplessi comme membre suppléant.

Cette désignation ne s'avère pas possible dans la mesure où Monsieur Lamy est par ailleurs membre titulaire de cette même commission d'appel d'offres, au titre de la CAC.

Aussi, il est proposé de désigner :

- Monsieur Duplessi, comme membre titulaire
- Monsieur Qureshi, comme membre suppléant,

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces désignations

Le rapport est adopté à l'unanimité.

URBAIN ET TECHNIQUE

2. 9 Commanderie- renouvellement du dispositif du plan de sauvegarde

Le plan de sauvegarde du quartier de la Commanderie de la ville Nogent sur Oise signé le 13 novembre 2003 pour une durée de cinq années a fixé des objectifs ambitieux en matière de réhabilitation de l'habitat privé dans la copropriété résiduelle.

Objectif 1 : redresser la situation financière de la copropriété

Objectif 2 : réaliser des travaux de mise en sécurité et les travaux de réhabilitation

Objectif 3 : accompagner la modification de la structure juridique de la copropriété

Objectif 4 : rétablir le cadre de vie de la copropriété résiduelle, pérenniser les investissements réalisés par un programme d'accompagnement conséquent

Le bilan dressé en 2009 et approuvé par le comité de pilotage laisse apparaître des résultats globalement satisfaisants compte tenu du contexte social particulier, des aléas techniques et des limites budgétaires.

Cette expérience a présenté l'avantage de confirmer le bien-fondé de la stratégie mise en œuvre et de révéler clairement la nécessité de renforcer cette dernière par une continuité des actions entreprises.

Il s'agit de compléter et d'achever un travail, très largement avancé mais non encore tout à fait abouti.

Ce parfait achèvement représente une garantie de pérennisation des efforts engagés et des résultats obtenus, alors que la résidence de la Commanderie commence, au terme de six années, à mesurer les changements et le renouveau du quartier.

Le comité de pilotage, réuni le 19 mai 2009 et le 10 février 2011 a acté le principe d'un renouvellement de ce plan pour trois années.

Le coût total de ce Plan de sauvegarde N°2 s'élève à 2 412 344€ HT et la répartition des participations financières est la suivante :

ANAH	Conseil Général de l'Oise	Conseil Régional de Picardie	Ville de Nogent sur Oise
863 278 €	544 327€	430 000€	574 739€

Il est demandé au conseil municipal

- d'approuver le principe de continuité du plan de sauvegarde de la résidence de la Commanderie pour une durée de trois ans.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

URBAIN ET TECHNIQUE

2.10 Continuité du plan de sauvegarde de la Commanderie - Fonds d'aide à la réhabilitation de la copropriété de la Commanderie - Conventonnement avec la Région

En continuité du Plan de Sauvegarde du quartier de la Commanderie signé le 13 novembre 2003, un nouveau fonds de participation pour la réhabilitation des parties privatives et des parties communes des bâtiments D, E et G géré par la ville est envisagé en partenariat avec la Région, pour la durée du plan de sauvegarde. En effet, une réservation de crédits a été effectuée par la région sur le Fonds Régional d'Appui aux Pays Picards 2009-2011 de 430 000 €, pour lequel un engagement doit être concrétisé d'ici le 31 décembre 2011.

Ce fonds, conformément aux objectifs définis au titre du plan de sauvegarde, doit permettre d'apporter des aides au titre de :

- La réhabilitation des parties communes (adaptation des chutes eaux vannes (EV) et eaux usées (EU) réfection des colonnes montantes (concession ERDF), traitement des caves et des portes palières, finalisation des travaux d'embellissement, ...)
- La réhabilitation des parties privatives

La ville comme pour le premier plan de sauvegarde sera le guichet unique pour le versement des aides de la ville et de la région. Il est en conséquence proposé au conseil municipal d'accepter un conventionnement avec la région fixant les conditions d'attribution de ce fonds dans le respect des conditions prévues par l'ANAH et de la politique régionale en faveur de l'habitat et du logement (ci-annexé).

De plus, lors du conseil municipal du 20 septembre 2010, il avait été envisagé de solliciter le conseil régional sur ces crédits afin de permettre le financement de 7 appartements échangés dans le cadre de la démolition du bâtiment C.

Au vu des termes de la convention de mise en œuvre de ce fonds de participation basée sur le nouveau règlement de l'ANAH applicable au 1^{er} janvier 2011, il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter de ne pas solliciter la région sur les montants que la commune s'est engagée à prendre en charge (maximum 138 600 €) et de le diminuer en participation de la commune sur les taux appliqués dans la convention.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ACTION ECONOMIQUE URBAINE

3.11 Renouvellement chantier d'insertion - Voies douces - année 3

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du chantier d'insertion "voies douces et accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite". Ce chantier a vocation à intervenir principalement sur la construction de pistes cyclables. Le début du chantier est prévu pour le 16 juin 2011 pour une durée d'un an.

Sous réserve de la décision du CDIAE qui se réunira le 25 mai 2011, celui-ci pourrait être composé de 18 personnes (11 RSA, 5 jeunes et 2 DELD)

La participation de la ville au fonctionnement serait de 27 321 €, dont 7 204 € de frais de formation et de coordination et 20 117 € de solde résiduel de salaire et de coût de médecine de travail.

Par ailleurs ce chantier bénéficierait de 8 000 € de crédit politique de la ville. Les matériaux, locaux et vêtements de travail seraient pris en charge par la commune.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement du chantier d'insertion pour l'année 2011/2012
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant, dont une convention à intervenir entre la ville et l'association Alices.

***Monsieur le Maire** dénonce le désengagement de l'Etat du CUCS. Cette année, les chantiers d'insertion ne pourront être abondés qu'à hauteur de 8000 € contre 10000 € l'an dernier. Au moment où l'on parle d'assistanat, ces chantiers sont un moyen de redonner aux salariés qui y travaillent de la dignité.*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CULTURE

4.12 Tarifs du conservatoire communal de pratiques musicales pour l'année scolaire 2011/2012

Sur avis favorable de la 5^{ème} commission, le conseil municipal est invité à approuver les tarifs 2011-2012 pour les inscriptions au CCPM.
(grille des tarifs ci-jointe)

Mademoiselle Zineb Meriout précise qu'il s'agit d'une harmonisation avec les villes voisines.

Monsieur le Maire indique que cette mesure permettra de réduire le nombre d'extérieur à la commune ce qui bénéficiera aux nogentais.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CULTURE

4.13 Modification du règlement intérieur du conservatoire communal de pratiques musicales

Le règlement intérieur du CCPM prévoit actuellement, au Chapitre 2, Article 2 que « Les élèves inscrits au CCPM en cours instrumentaux peuvent accéder gratuitement à de nombreuses disciplines collectives, selon l'aptitude et l'âge des enfants ».

Il est proposé au conseil municipal

- de modifier cette disposition en la remplaçant par que « Les élèves inscrits au CCPM en cours instrumentaux peuvent accéder à de nombreuses disciplines collectives, selon l'aptitude et l'âge des élèves ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CULTURE

4.14 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves du conservatoire de Creil (APEEMMDA)

Un séjour pédagogique en Provence va être organisé début juillet par l'association des parents d'élèves du conservatoire de Creil (APEEMMDA). Neuf violoncellistes de l'ensemble de violoncelles du conservatoire de Nogent participeront à ce séjour. Le coût du séjour est fixé à 353 € par élève.

Une aide est demandée pour 2 élèves mineurs du conservatoire de Nogent-sur-Oise à hauteur de 103 € par élève soit une dépense totale pour la ville de 206 €.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 206 € à l'APEEMMDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

5.15 Modification du tableau des effectifs

Il est proposé les modifications suivantes

Créations :

- 1 poste de brigadier chef principal de police municipale
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au service scolaire
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe au service médiation urbaine
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au service voirie propreté
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au service espaces verts
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet 17,5/35^{ème} au service des sports
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe au service scolaire
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe au service espaces verts
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 29/35^{ème} au service agents de service
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au service voirie propreté

Suppressions

- 1 poste de brigadier de police municipale
- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe au service scolaire
- 1 poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe au service médiation urbaine
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au service voirie propreté
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au service espaces verts
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 17,5/35^{ème} au service des sports
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au service scolaire
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au service espaces verts

Création d'un poste de directeur général adjoint chargé des politiques publiques et des réseaux

Le DGA « politiques publiques et réseaux » anime et coordonne la direction de la jeunesse des sports et de la vie associative, la direction de la communication de l'informatique et des systèmes d'information, les services culturels et le service de la tranquillité publique. Il fait partie de l'équipe de la direction générale.

A ce titre, il participe aux comités de direction où seront débattues avec Monsieur le Maire et son premier Adjoint les orientations stratégiques de la collectivité. Il est de ce fait coproducteur de la nécessaire dimension transversale du travail à accomplir.

Il sera placé sous l'autorité hiérarchique du Maire et du DGS. Pour mener à bien ses missions, il aura sous sa responsabilité directe le directeur de la jeunesse des sports et de la vie associative, la directrice de la communication, de l'informatique et des systèmes d'information, les responsables des services culture, médiathèque et régie Château et le responsable du service de la tranquillité publique.

Il aura pour mission de :

- développer la culture de la transversalité, du projet en équipe, de l'évaluation des actions engagées
- de développer, de coordonner, de mettre en œuvre le suivi et l'évaluation des politiques culturelles, jeunesse et sports
- de développer toutes les modalités de communication et d'information (internes et externes) et d'optimiser l'emploi des outils et procédures informatiques
- d'impulser et de coordonner une politique de développement de la tranquillité

Cet emploi relève du grade d'attaché territorial.

Ce poste nécessite une formation supérieure type master dans un domaine relevant de la gestion des organisations ou de la gestion des politiques publiques et des collectivités locales. Il devra justifier d'une expérience reconnue en coordination, conduite et évaluation de projets et en animation d'équipes acquise dans le champ des collectivités locales.

Compte tenu du profil requis et dans l'intérêt du service le poste pourra être pourvu par voie contractuelle en application des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas l'agent sera rémunéré sur le grade d'attaché. Son échelon sera déterminé en fonction de son expérience et de ses qualifications. Il ne s'agit pas d'un emploi fonctionnel au sens des dispositions des articles 47 et 53 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret 87-1101 du 30 décembre 1987.

Dès recrutement effectif sur ce poste, l'emploi de directeur général adjoint chargé des projets, des ressources et des réseaux créé par délibération du 17 mars 2011 sera renommé directeur général adjoint chargé des projets et des ressources.

Les attributions qui lui étaient confiées au titre des politiques culturelles, de la communication interne et externe et des systèmes d'information seront supprimées.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a exposé les raisons de la création potentielle d'un poste de 4^{ème} DGA devant la commission N°1.

Monsieur Claude Brunet, après avoir rappelé l'avis favorable de son groupe en commission, estime maintenant que l'urgence de cette création n'est pas avérée, ceci pour tenter de justifier le changement de position de son groupe, à savoir un vote d'abstention.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une création essentielle liée à une situation particulière.

Le rapport est adopté par 25 voix pour, 8 abstentions.

MARCHES PUBLICS/DSP

6.16 Chauffage urbain - Avenant N° 20

En 1965, la ville de Nogent-sur-Oise a chargé la société d'Équipement du Département de l'Oise d'une opération d'aménagement, dont la réalisation d'un chauffage collectif remis à la Ville qui en est propriétaire.

Le 20 décembre 1966, une convention d'affermage pour le réseau de production, transport et distribution publique de chaleur a été signée.

Par la suite, 19 avenants ont été signés, dont certains ont eu pour objet de permettre au Fermier la construction d'une centrale de cogénération, produisant du chauffage mais aussi de l'électricité.

Dans ce cadre, l'avenant n°11, signé en 1997, prévoyait l'institution d'un « compte cogénération » géré par le délégataire alimenté par le versement annuel d'une part, d'un montant forfaitaire et d'autre part, d'éventuelles primes issues de la vente d'électricité à EDF.

Par la suite l'article 2 de l'avenant n°14, signé en 2002, a précisé que le résultat du compte cogénération *« serait affecté par l'autorité concédante chaque année pour financer de nouveaux ouvrages, des travaux de gros entretien et renouvellement ou pour diminuer les charges générales des abonnés »*.

En application de cette disposition, les avenants n° 16, 17 et 19 ont été passés afin de rétrocéder aux abonnés une partie du solde positif 'Compte Cogénération' sous la forme d'une remise annuelle sur les charges de fourniture d'énergie 'chauffage' pour les saisons 2005/2006, 2006/2007, 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010.

L'avenant n° 20 aura pour effet de prolonger les effets de cette ristourne à la saison 2010/2011 pour un montant forfaitaire égal à 170 000 €.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver ces dispositions,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 20.

***Monsieur le Maire** rappelle l'action des élus de la majorité actuelle qui, durant 6 mois, ont collecté des signatures pour arracher le droit à la ristourne au bénéfice des usagers du chauffage urbain, finalement concédé par l'ancien Maire.*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS/DSP

6.17 Rapport annuel de concession de la fourrière pour l'année 2009

En application de la loi du 29 janvier 1993 et de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à tout délégataire de service public, de présenter à la collectivité, le rapport annuel d'exploitation du service délégué.

A ce titre, nous avons reçu le rapport d'activité pour l'année 2009 de la délégation de service public de la fourrière automobile.

En 2009 le nombre d'enlèvements de véhicules effectués sur le territoire de Nogent sur Oise est de 178 véhicules (contre 169 en 2008).

Les motifs principaux d'enlèvement sont liés à des problèmes de stationnement abusif ou gênant, ainsi qu'à des dépôts d'épaves sur la voie publique.

Sur le plan financier, l'activité a généré un chiffre d'affaires de 33 996 € dont seulement 5 949,95 € ont été recouverts soit une perte annuelle de 28 046,05 €.

L'opération « épaves Commanderie » s'est conclue pour l'année 2009 par l'enlèvement de 9 véhicules classés comme épaves et 11 voitures pour stationnement abusif. Seulement 3 ont été restitués à leurs propriétaires. Les autres ont été détruits. La participation de la collectivité pour l'opération s'établit ainsi à $2\,521,60\text{ €} \times 50\% = 1\,260,80\text{ €}$ (contre 3 844,25 € en 2008). Dans le cadre de l'opération, la ville verse une participation financière au délégataire par véhicule égale à 50% du coût de traitement d'une épave. Soit le coût de l'enlèvement (75 €), auquel s'ajoutent les frais d'expertise (42,10 €), les frais de gardiennage pour un jour (4,60 €), et les frais de lettre recommandée (4,38 €) soit un montant total de 1 260,80 €.

Le rapport complet a été examiné en commission consultative des services publics le 9 mai 2011 et doit être porté à la connaissance du conseil municipal et du public.

Le public est avisé par voie d'affichage de la réception du présent rapport, lequel est mis à sa disposition en mairie.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte sur le rapport d'activités du délégataire pour l'exercice 2009.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

MARCHES PUBLICS/DSP

6.18 Rapport annuel de concession de la fourrière pour l'année 2010

En application de la loi du 29 janvier 1993 et de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à tout délégataire de service public, de présenter à la collectivité, le rapport annuel d'exploitation du service délégué.

A ce titre, nous avons reçu le rapport d'activité pour l'année 2010 de la délégation de service public de la fourrière automobile.

En 2010 le nombre d'enlèvements de véhicules effectués sur le territoire de Nogent sur Oise est de 153 véhicules (contre 178 en 2009).

Les motifs principaux d'enlèvement sont liés à des problèmes de stationnement abusif ou gênant, ainsi qu'à des dépôts d'épaves sur la voie publique.

Sur le plan financier, l'activité a généré un chiffre d'affaires de 31 791 € dont seulement 2 326,30 € ont été recouverts soit une perte annuelle de 29 464,70 €.

Dans le cadre de l'opération « épaves Commanderie » 5 véhicules ont été enlevés considérés comme épaves et 9 voitures pour stationnement abusif, soit 14 véhicules au total, dont 2 ont

été restituées à leurs propriétaires. La participation de la collectivité pour l'opération s'établit ainsi à 1 765,12 € x 50% = 882,56 € (contre 1 260,80 € en 2009).

Le rapport complet a été examiné en commission consultative des services publics le 9 mai 2011 et doit être porté à la connaissance du conseil municipal et du public.

Le public est avisé par voie d'affichage de la réception du présent rapport, lequel est mis à sa disposition en mairie.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités du délégataire pour l'exercice 2010.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

FINANCES

7.19 Contrat Régional d'Agglomération 2007-2013 - Avenant à la programmation

La ville a présenté au titre du CRA une demande correspondant à l'objectif 2 de la politique règlementaire des Contrats Régionaux d'Agglomération « Maintien des solidarités urbaines, de la qualité de vie et des équilibres environnementaux » initialement sur le PRU Obier les Granges pour 2 186 525 €.

Une première opération, l'aménagement de la voirie Jaurès Coubertin tranche A, a été financée à hauteur de 225 000 € sur une assiette de travaux estimée à 1 500 000 € HT au titre de la programmation 2007 du CRA.

Au vu de l'avancement réel des projets des PRUS et suite à des réorientations de la politique régionale, les opérations du PRU Commanderie initialement identifiés dans un fonds régional spécifique sont désormais inscrites dans le CRA. Certaines opérations du PRU Obier les Granges viennent en complément à cette programmation.

La Région a demandé à la CAC instruisant ce fonds un avenant à la programmation 2007-2013 afin de ventiler de façon identifiée les projets subventionnés, comme suit pour la ville de Nogent sur Oise :

PRU OBIER GRANGES	Assiette des travaux HT	Montant sollicité auprès du CRA
Création de l'axe Jaurès Coubertin - tranche B du pont RD 200 vers Montataire (voirie et réseaux divers)	2 182 133 €	106 176 €
Requalification des rues du secteur Proust/Marot-Marceau et création ou requalification des voies douces - études (levés topo+AVP+DCE+ACT)	30 000 €	7 340 €
Requalification des rues du secteur Proust/Marot-Marceau et création ou requalification des voies douces - travaux et suivi	774 159 €	189 405 €
PRU COMMANDERIE		

VRD - immeuble Château - Op 10 Secteur 0	221 088 €	66 326 €
Aménagement des espaces publics - Tranche 1 secteurs 1 et 1 bis - allée tuilerie ; secteur 5 - abords bât D ; secteurs 6 et 6 TC rue du Mail	2 491 436 €	745 277 €
Aménagement de la place centrale	236 669 €	72 619 €
Etude conception et résidentialisation bât E et G - phase tvx et MOE	1 356 180 €	407 572 €

Est également inscrite au titre du CRA sur le PRU Commanderie, sous maîtrise d'ouvrage du syndic de copropriété de la Commanderie, l'opération relative au retournement des cages d'escalier – aménagement des sous sols – démolition et reconstruction de garages – phase travaux avec MOE pour une subvention de 366 180 € sur une assiette HT de 1 220 308 €.

Le conseil municipal est invité

- à valider la modification de cette programmation
- à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional de Picardie par le biais de la Communauté d'Agglomération Creilloise et à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette décision.

Monsieur Claude Brunet remarque que le montant sollicité auprès du CRA représente 10% des travaux pour le PRU Obiers-Granges et 30% pour le PRU Commanderie.

Monsieur le Maire précise que l'avenant est fait pour engager les fonds avant 2013.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

7.20 Subvention aux associations

La commune est sollicitée pour deux projets valorisant la réussite de jeunes sportifs de Nogent sur Oise.

D'une part, le collège Berthelot participe aux championnats de France de futsal avec 8 élèves du 6 au 9 juin 2011 à Mantes la Jolie pour un coût total de 1 655,20 €. Le plan de financement prévoit les participations du Conseil Général de l'Oise et du collège Berthelot (Fonds socio-éducatif).

D'autre part, l'association sportive du collège Berthelot participe à des championnats les 30 mai et 1^{er} juin à Istres et représente l'académie de Picardie avec 7 élèves pour un coût total de 1 677 €, transports compris. Le plan de financement, outre une participation des familles de 50€ par personne, prévoit les concours du Conseil général de l'Oise, et du collège (Fonds socio-éducatif).

Il est proposé au conseil municipal, au vu de l'intérêt des projets en termes de mixité sociale et de valorisation des personnes, d'allouer une subvention de la ville à :

- l'association sportive du collège Berthelot pour un montant de 875 € pour la 1^{ère} action
- l'association sportive du collège Berthelot pour un montant de 615 € pour la participation au championnat de natation
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget de la commune au compte 6574 40

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

7.21 Programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du dispositif Ville, Vie, Vacances

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la commune de Nogent-sur-Oise a présenté aux services de l'État son programme d'action pour les quartiers prioritaires pour l'année 2011.

Conformément aux souhaits des services de l'État, pour 2011, trois axes prioritaires sont définis pour la politique de la ville dans les quartiers prioritaires : l'éducation, l'emploi et la prévention de la délinquance.

Les crédits sollicités sont ceux du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et du Programme Ville, Vie, Vacances (V.V.V)

Pour le CUCS, La ville de Nogent-sur-Oise a déposé son projet global en décembre 2010 et qui comprend les actions suivantes :

Axe 1 : Accès à l'emploi, développement économique

- *Chantier d'insertion Commanderie - Ville verte*
- *Chantier de création de voies douces et accessibilité des espaces publics*
- *Chantier d'insertion ZIP de Nogent-sur-Oise*
- *Chantier d'insertion SARCUS*
- *Chantier d'insertion PREMEA*
- *Chantier d'insertion EN.VIES*

Axe 2 : Actions Éducatives

- *Ateliers éducatifs périscolaires pour les 6-12 ans*
- *Ateliers artistiques et culturels dans les écoles*
- *Éducation à l'image dans les quartiers*
- *Ateliers périscolaires à la Maison de quartier commanderie*

Axe 3 : Prévention de la délinquance

- *Les jeunes : acteur du lien social et de la prévention de la délinquance*
- *Séjour ski : du béton à la neige*

- *Animations de quartiers*
- *La culture urbaine : levier pour une citoyenneté active*

Lors de la réunion de programmation du CUCS 2011, les services de l'État ont annoncé que la ville de Nogent-sur-Oise bénéficiera d'une enveloppe de **103 241 €** pour l'ensemble des actions CUCS pré citées.

Parallèlement au CUCS, la ville a sollicité des crédits VVV pour les actions suivantes :

- Anim'ados
- Ateliers spécifiques jeunes à Nogent-plage

Soit une enveloppe totale VVV de **14 000 €**.

D'autres actions seront présentées en cas de crédits complémentaires.

Sur avis favorable de la Commission Finances du 12 mai 2011, il est demandé au Conseil municipal

- de valider cette programmation
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Monsieur le Maire regrette la diminution des aides de l'État.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Motion pour la sauvegarde et le développement de l'hôpital public

Le centre hospitalier général Laennec de Creil est un pilier majeur du service public de la santé dans le bassin de vie du sud de l'Oise. Il répond aux besoins de 250 000 habitants, dont ceux du bassin creillois.

Cet établissement doit permettre aux personnels de travailler dans des conditions adéquates afin qu'ils puissent accueillir, soulager, écouter, soigner les patients. Or actuellement, la qualité des soins apportée des habitants du sud de l'Oise est gravement remise en cause. L'hôpital public ne reçoit plus les moyens nécessaires pour soigner les habitants. Le personnel hospitalier, soignant et encadrant, exemplaire dans son travail, doit faire face à des charges de travail de plus en plus lourdes, au-delà des limites raisonnables pour assurer la sécurité des soins des patients.

C'est dans ce cadre que les travaux d'extension de cet établissement ont été lancés. Ils ont été inscrits dans le plan Hôpital 2012 de l'Etat et autorisés par l'Agence Régionale de Santé en 2010. L'Agence Régionale Hospitalière a validé le projet architectural. Ces travaux sont nécessaires. Le doublement en 30 ans de la fréquentation des urgences nécessite dans les plus brefs délais de disposer d'un service rénové et fortement agrandi. La maternité de niveau 3, c'est-à-dire spécialisée dans les grossesses difficiles, disposant d'un service de réanimation

néonatal, de soins intensifs qui permettent aux grands prématurés d'être sauvés, doit être pérennisée et disposer d'un pôle mère-enfant.

Tout cela, validé par les services de l'Etat, est brutalement remis en cause : l'ARS a décidé le 2 mai 2011 l'arrêt des travaux.

Les élus membres du Conseil de Surveillance de l'hôpital de Creil se sont élevés contre cette décision brutale et unilatérale.

Les hésitations du gouvernement et de ses représentants, leur volonté d'imposer la fusion forcée des hôpitaux Creil/Senlis, celle de geler puis de réduire l'extension de l'hôpital Laennec de Creil, sont autant de décisions qui ne prennent pas en compte les conséquences sur la santé des patients et sur l'aspect humain des personnels de l'hôpital à moyen et à long terme. C'est pourquoi le Conseil Municipal de Nogent-sur-Oise, réuni en séance le 19 mai 2011, demande solennellement :

- que cet agrandissement de l'hôpital qui prévoyait en particulier un pôle mère-enfant et de nouvelles urgences soit maintenu car il reste indispensable au bon accueil des patients,
- que les travaux reprennent dans les meilleurs délais, sous leur forme initiale,
- que le projet de fusion forcée soit retiré au profit d'un projet médical commun et d'une coopération librement choisie entre les deux établissements de Creil et Senlis, pour le bien des patients et l'amélioration des services rendus à la population.

***Madame Delphine Schwindenhammer** : rappelle que la non réalisation de la maternité constitue une injustice sociale.*

***A la demande du Maire**, Delphine Schwindenhammer ne souhaite pas que cette remarque soit ajoutée à la motion pour ne pas l'individualiser.*

***Monsieur Pierre Lafite** confirme l'encombrement des services d'urgences.*

***Monsieur Samyr Boufadine** s'abstient par devoir de réserve envers son administration de rattachement mais reste solidaire sur le fond.*

Cette motion est adoptée par 24 voix pour et 9 abstentions.

A la demande de Monsieur Djamel Benkherouf, Madame Danielle Billoud indique que l'abstention de son groupe est motivée par la non présentation de la motion 24 heures avant le Conseil Municipal.

Monsieur Benoît Lamy souligne l'incohérence de cette prise de position.

Madame Christiane Carlin considère que ce motif n'est pas valable comparé aux enjeux très importants en la matière.

Monsieur Claude Brunet rappelle que depuis 7 ans, la question de la restructuration du secteur 6 n'a jamais progressé.

Monsieur Jean-François Dardenne précise qu'on a avant tout favorisé les travaux de l'hôpital privé de Chantilly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H59.

Le Maire,
Conseiller Régional de Picardie

Jean-François DARDENNE

